

Rupture des médicaments : Problème de santé publique ?

N .Ben Jaafar, R .Zaouali, R.Guiga,RZoghalmi, M.Bargaoui
Groupement de Santé de Base Tunis Nord

INTRODUCTION

Le circuit de distributions des médicaments fait régulièrement l'objet de dysfonctionnements entraînant des ruptures d'approvisionnement de médicaments à usage humain. Ces ruptures peuvent présenter un risque pour la santé publique.

OBJECTIF

L'objectif de cette étude est d'évaluer le taux de satisfaction des ordonnances honorées au niveau des centres de soins et de santé de base du Groupement de Santé de Base Tunis Nord pendant l'année 2020.

MATERIELS ET METHODES:

Il s'agit d'une étude rétrospective sur la période de l'année 2020.

On s'est basé sur la comptabilité des ordonnances aiguës internes, chroniques internes et externes dans les centres de santé de Base Tunis Nord.

Le formulaire du taux de satisfaction des ordonnances annuel.

Les médicaments ne faisant pas partie de la nomenclature hospitalière ont été exclu.

Le logiciel e-pharmacie.

RESULTATS:

1-Consommation globale des médicaments :

On retrouve que 71% du budget des médicaments est réservé aux médicaments chroniques et que 29% est réservé aux médicaments aigus.

Nombre global des ordonnances : 422 321

(212 993 ont été totalement Honorées et 20 328 ne sont pas honorées)

2-Nombre des ordonnances:

les ordonnances aiguës :

Total : 80 128 ordonnances : 35 658 ont été totalement honorés :
45 % le taux de satisfaction

les ordonnances chroniques internes :

Total : 152 736 ordonnances : 78 044 ont été totalement honorés :
51 % le taux de satisfaction

les ordonnances chroniques externes :

Total : 189 457 ordonnances : 99 291 ont été totalement honorés :
53 % le taux de satisfaction

51% des ordonnances sont totalement honorées.

49% des ordonnances n'ont été pas Honorées.

CONCLUSION

La rupture d'un médicament peut constituer un problème de santé publique en effet la rupture peut avoir un effet néfaste sur la qualité et la sécurité de la prise en charge thérapeutique du patient qui pourrait être majeur lorsqu'elle concerne des médicaments dont il n'existe aucune alternative thérapeutique comme par exemple, les vaccins, les anticancéreux ou encore les antibiotiques

Au cours de ces dernières années, les patients ainsi que les professionnels de santé ont fait face à un nombre croissant de ruptures de médicaments. La problématique des ruptures de médicaments repose d'une part sur l'ensemble des intervenants de la chaîne de fabrication et d'approvisionnement des médicaments, bien que les fabricants aient un rôle pivot.

La gestion des ruptures de médicaments est très chronophage. Tous les professionnels de santé (les cliniciens, pharmaciens, préparateurs, infirmiers) sont impliqués dans la gestion de celles-ci La politique de gestion des ruptures de médicaments, doit se faire en accord avec les recommandations nationales dans un contexte pluridisciplinaire et en intégrant un volet éthique dans la prise en charge des patients.

DISCUSSION:

51% des ordonnances sont totalement honorées ce taux reste modeste malgré tous nos efforts en tant que responsables. Ce taux modeste peut être expliqué par :

- L'imprévisibilité des livraisons de la PCT qui apporte une difficulté à la gestion des pénuries de médicaments. Par exemple, le groupement peut recevoir une semaine des produits en très faibles quantités, et doit ensuite attendre plusieurs semaines avant de recevoir une nouvelle livraison.

- L'éloignement des CSB par rapport au groupement.

- Le manque des moyens personnels et matériels (ouvriers, camionnette...)

- Une mauvaise estimation des besoins en médicaments de la part de l'agent responsable de la pharmacie

Ce taux modeste peut avoir un impact clinique qui peut être mineur lorsque le médicament en question a des indications limitées et qu'il existe de multiples alternatives thérapeutiques sur le marché. Mais, il peut aussi être majeur lorsque la rupture concerne des médicaments dont il n'existe aucune alternative thérapeutique.

49% des ordonnances ne sont pas honorées ou sont partiellement honorées. Ce taux reste non précis. En effet dans les CSB une ordonnance est considérée partiellement honorée ou non honoré qu'elle soit délivrée à 90 % ou à 10 % cela ne fait pas de différence.

Cette méthode de calcul et de recueil des statistiques est insuffisante et ne peut pas refléter le taux réel de couverture des médicaments chroniques.

Le taux des ordonnances partiellement honorées n'est pas précis puisqu'un grand nombre d'ordonnances ont été honoré à plus de 50 % des médicaments prescrits. On devrait peut être réfléchir à comptabiliser le nombre d'ordonnances honorées à plus de 50% Mais le manque de moyens et de personnels nous rend la tâche difficile voir impossible à réaliser.

En effet, les agents responsables au niveau des pharmacies des CSB sont débordés par les tâches quotidiennes qu'ils doivent accomplir (commande médicaments, livraison, statistiques journaliers, statistiques par quinzaine) et souvent on a qu'un seul agent à la pharmacie du CSB.